

internationale, ou encore dirigent des projets de recherche axés sur la consommation et le développement. Ces chercheurs participent à des programmes de coopération impliquant des ONG de domaines aussi variés que le développement communautaire, le travail social, l'éducation, la santé et l'environnement. Sous les auspices d'ententes de coopération bilatérale ou de coopération entre pays membres du Commonwealth, il existe aussi de nombreux programmes d'échanges interuniversitaires avec des pays européens, nord-américains et est-asiatiques.

Le système administratif

Les universités sont administrées par deux organes directeurs : le conseil des affaires universitaires et le conseil exécutif, qui sont respectivement chargés des affaires universitaires et administratives. Le recteur, qui est le directeur général de l'université, assure la présidence des deux conseils. La cour, qui est composée de représentants des principaux secteurs de la société, d'anciens et de professeurs émérites, passe en revue le rendement de l'institution. Ensemble, ces trois organes assurent l'autonomie universitaire, bien que le gouvernement soit la principale source de financement des institutions.

L'admission aux universités et aux centres de recherche est basée sur le mérite. Les concours d'admission sont ouverts à tous; les normes d'admission, d'enseignement et d'évaluation sont fixées par des organismes nationaux. Les subventions pour l'avancement de l'enseignement et de la recherche sont octroyées par la Commission des subventions universitaires, qui fixe les normes pour les grandes universités, et celles pour la formation professionnelle et technique par le Conseil indien de formation médicale, le Conseil indien de formation technique et le Conseil indien de recherche et de formation agricole. De par la loi, les organes directeurs sont tenus de réserver 22,5 % des places aux membres de groupes spéciaux tels que les tribus et les castes désignées. Ces instances fixent aussi le montant des frais de scolarité et des autres frais d'étude.

Le nombre de femmes détenant un poste de professeur titulaire a rapidement augmenté au cours des quatre dernières décennies. Mais bien qu'elles composent la majorité du corps enseignant de certains départements d'Arts et de Lettres, les femmes demeurent sous-représentées dans l'ensemble.